PROTOCOLE COVID 19 JOUY LE MOUTIER EQUIPEMENTS SPORTIFS ET ASSOCIATIFS COUVERTS

Dans le cadre du contexte sanitaire lié à la propagation de la COVID 19 en France et dans le monde, la commune de Jouy Le Moutier a souhaité dresser un ensemble de règles à respecter dans les équipements sportifs et associatifs couverts. Le respect strict de ces règles, complété par les consignes édictées par vos fédérations respectives dans le cadre de l'accueil de vos licenciés et adhérents, sera l'unique voie pour maintenir l'activité dans ces équipements.

Ce protocole est basé d'une part sur le travail de nos agents d'entretien dans le cadre de la désinfection des locaux, sur le respect strict de l'ensemble des gestes barrières et enfin sur la limitation au strict minimum des entrées et sorties dans nos équipements.

Le **référent COVID de l'équipement** sera le gardien en place. Celui-ci veillera au respect strict des consignes ci-dessous. Une étroite communication avec vos référents COVID respectifs sera indispensable.

GESTES BARRIERES:

Le respect des gestes barrières reste la base de la lutte contre la propagation du virus.

- Lavage des mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utilisation d'un mouchoir à usage unique
- Saluer sans se serrer la main, ne pas s'embrasser
- Respecter la distanciation de 1 m
- Port du masque obligatoire dès 11 ans

Un affichage de ces consignes sera mis en place dans les différents établissements.

I - ENTREE :

- Chaque entrée disposera d'un poste de gel hydroalcoolique
- L'accès au gymnase sera exclusivement réservé aux seuls adhérents, élèves et encadrants autonomes
- Pour les plus jeunes qui nécessitent un accompagnement parental, seul un parent sera autorisé à pénétrer dans l'enceinte. Il ne devra en aucun cas assister à la séance.

II - CIRCULATION DANS LES EQUIPEMENTS :

La circulation et les croisements entre les personnes dans nos équipements devront être réduits au maximum.

- Lors des changements de créneaux il est demandé de faire le maximum pour que les groupes ne se croisent pas. (Adaptations horaires ou mise en attente d'un groupe).
- La sortie des groupes par les issues de secours des salles est également à privilégier pour les personnes autonomes et à caler avec **le parent** des plus jeunes.
- La circulation dans le gymnase devra se faire avec un masque.

III - UTILISATION DES VESTIAIRES ET DES DOUCHES :

L'accès aux vestiaires restera strictement interdit, pour cela il faut :

- Encourager les adhérents à venir et repartir en tenue.

IV - LES SANITAIRES :

L'accès aux sanitaires doit se faire avec un masque et en respectant toujours la distanciation de 1m. Des règles devront être établies avec vos adhérents afin que l'accès se fasse individuellement.

En aucun cas les **lavabos ne seront utilisés pour s'hydrater**. Chacun devra être en possession de sa propre bouteille ou gourde.

V - <u>AERATION DES LOCAUX</u> :

Le renouvellement de l'air dans les salles est très important dans la lutte contre la propagation du virus.

Il est demandé aux intervenants d'aérer régulièrement les salles en ouvrant les portes donnant sur l'extérieur et les portes des vestiaires en cas d'utilisation.

Attention : afin d'éviter des intrusions merci de veiller à les refermer lorsque vous quittez la salle.

VI - CAS CONFIRMES DE COVID 19 ET PERSONNES-CONTACTS :

Chaque association doit être en mesure de fournir aux autorités compétentes (médecins, ARS, Assurance Maladie) la liste des personnes présentes (jour et heures) lors de vos séances mais aussi lors de rencontres officielles.

Cette obligation doit se faire par la tenue d'un registre de présences.

Cette précaution doit permettre aux autorités sanitaires représentées par des brigades épidémiologiques départementales, d'identifier toutes les personnes-contacts.

Contacts:

- Agence Régionale de Santé Délégation Départementale du Val d'Oise 01 34 41 14 00
 - ameli.fr